

MODALITES DE L'OFFRE
« Jeu-concours Pirelli x FORMULA 1 LENOVO GRAND PRIX DE FRANCE 2022 »

ARTICLE 1 - SOCIETE ORGANISATRICE

L'offre « **Jeu-concours Pirelli x FORMULA 1 LENOVO GRAND PRIX DE FRANCE 2022** » (ci-après l'« Offre ») est organisée du 06 juin 2022 au 30 juin 2022 par la société PNEUS PIRELLI S.A.S. dont le siège social est situé Parc des Affaires - Immeuble Rameau - ZI Paris Nord 2, 22 Avenue des Nations 93420 VILLEPINTE, au capital de 1.515.858 euros, inscrite au RCS de BOBIGNY sous le n° 301 768 867 (ci-après « Pirelli »).

ARTICLE 2 - CONDITIONS DE PARTICIPATION

Cette Offre est réservée aux particuliers, personnes physiques majeures résidant en France Métropolitaine, Corse et principauté de Monaco à l'exclusion de tous les membres du personnel de Pirelli, ou des sociétés ayant participé à sa promotion et/ou à sa réalisation ainsi qu'aux membres de leur famille (conjoint, ascendants, descendants, frères et sœurs) (ci-après « le Participant »).

ARTICLE 3 - PRINCIPE ET MODALITES DE L'OFFRE

3.1 - Pour participer au jeu concours et faire partie du tirage au sort, le Participant devra :

- a) Accéder au lien suivant : <https://promo.pirelli.com/tyres/fr-FR/car/F1jeuconcours>;
- b) Remplir le formulaire de participation ;
- c) Répondre correctement à une question ;
- d) Confirmer la participation à l'Offre ;
- e) Accepter, sans réserve, le présent règlement.

3.2 - Un tirage au sort sera organisé par Pirelli le 04 juillet 2022 parmi tous les Participants ayant correctement participé à l'Offre du 06 juin au 30 juin 2022 inclus. Trois (03) Participants seront tirés au sort et chacun remportera une dotation selon les conditions précisées en article 4.

Pirelli informera les Participants gagnants de leur gain à l'adresse e-mail communiquée par ces derniers lors de leur participation à l'Offre.

Pirelli prendra ensuite directement contact avec les Participants tirés au sort afin de demander les informations nécessaires pour livrer les Dotations.

Le Participant recevra sa dotation dans le meilleur délai à compter de la prise de contact.

Dans le cas où le Participant ne répondrait pas aux sollicitations de Pirelli dans les trois (3) jours ouvrés à compter de l'envoi de l'e-mail l'informant de son gain et ce malgré les relances de Pirelli, le Participant perdra sa dotation sans contrepartie ni indemnité.

Le tirage au sort sera réalisé par la SELARL DUBOIS-FONTAINE, Huissiers de Justice associés en la ville de VILLEPINTE 93420, y demeurant 23 avenue Paul Vaillant Couturier. Toute participation après le 30 juin 2022 minuit ne sera pas prise en compte.

ARTICLE 4 - DOTATIONS

4.1 - Pirelli au sein de cette Offre, propose trois (03) dotations selon le suivant :

1^{ère} place : deux (2) tickets Formula 1 Paddock Club™ pour le **FORMULA 1 LENOVO GRAND PRIX DE FRANCE 2022** le 24 juillet 2022 au circuit de Paul Ricard au Castellet. Il est précisé que les frais de déplacement ne sont pas pris en charge par Pirelli. Pirelli prendra en charge la nuitée du 23/07/2022 des 2 participants (1 chambre pour 2) avec petit déjeuner inclus, ainsi que les frais de restauration (samedi 23/07/2022 soir et dimanche 24/07/2022 midi) des 2 participants, dans la limite de 300€ par personne.

2^{ème} place : un train de (4) pneumatiques Pirelli. Le Gagnant aura la possibilité de choisir son train parmi toutes les gammes Tourisme TC4 (Hors gammes compétition et collection) et toutes les dimensions disponibles et proposées par Pirelli.

3^{ème} place : Un sac collector Pirelli (édition 150 ans Pirelli).

4.2- Cette Offre n'est pas cumulable avec toute autre opération commerciale en cours organisée par Pirelli. S'agissant des personnes physiques, cette Offre est limitée à une seule dotation par personne et par foyer (même nom, même prénom, même adresse).

Les dotations ne pourront être ni échangées, ni reprises, ni faire l'objet d'une contrepartie financière ou d'un équivalent financier du prix, par Pirelli. Toutefois, Pirelli se réserve la possibilité de remplacer chacune des dotations remportées par une dotation d'une valeur équivalente en cas d'indisponibilité sans aucune possibilité de réapprovisionnement, sans qu'aucune réclamation ne puisse être formulée à cet égard. Pirelli ne pourra en aucun cas être tenue responsable en cas de perte et/ou détérioration par tout prestataire de service tiers de la dotation remportée, et plus généralement si les gagnants ne reçoivent pas leur dotation.

Pirelli décline toute responsabilité pour tous les incidents ou préjudices de toute nature qui pourraient survenir en raison de la jouissance et/ou de l'utilisation de la dotation attribuée, ce que le Participant reconnaît expressément. Les lots sont quérables.

ARTICLE 5 - DONNEES PERSONNELLES

Il est rappelé que pour participer à l'Offre, les Participants doivent nécessairement fournir certaines informations personnelles les concernant (nom, adresse, numéro de téléphone, ...). Ces informations sont enregistrées et sauvegardées dans un fichier et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation, à la détermination des gagnants et à l'attribution et à l'acheminement le cas échéant de leur dotation. Ces informations sont destinées à Pirelli, responsable de leur traitement, pour la seule gestion de l'Offre, et pourront être transmises à ses prestataires techniques et à un prestataire assurant l'envoi des dotations.

Pirelli se réserve le droit de demander aux Participants l'autorisation d'exploiter leurs coordonnées à des fins de prospection commerciale.

Conformément aux dispositions la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, telle que modifiée par la Loi du 6 août 2004, dite « Loi Informatique et Libertés », relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi qu'au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données toute personne bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et de limitation du traitement des données personnelles la concernant auprès Pirelli. Ces droits pourront être exercés sur simple demande écrite à l'adresse suivante : Pneus Pirelli SAS - Service Trade Marketing - Immeuble Rameau, Paris Nord 2, 22 avenue des Nations BP 43021 Villepinte 95911 Roissy Charles de Gaulle Cedex ou par email à l'adresse suivante : dpo_pneuspirelli@pirelli.com

Chaque Participant souhaitant participer à cette Offre devra avoir préalablement pris connaissance et accepté la politique de confidentialité de Pirelli disponible sur la page destinée à l'Offre sur www.pirelli.fr

ARTICLE 6 - DECISIONS DES ORGANISATEURS

Pirelli se réservera le droit s'il y a lieu d'invalider et/ou d'annuler tout ou partie de l'Offre, s'il apparaît que des fraudes ou des dysfonctionnements sont intervenus sous quelque forme que ce soit, dans le cadre de la participation à l'Offre ou de la détermination du gagnant. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer la Dotation aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes. La fraude entraîne la disqualification immédiate de son auteur.

La responsabilité de Pirelli ne saurait être engagée au titre de ce qui précède et les Participants ne pourront donc prétendre à aucun dédommagement ou indemnité de quelle que nature que ce soit.

ARTICLE 7 - LIMITE DE RESPONSABILITE

Toute participation incomplète, erronée, illisible, non enregistrée sur le site internet www.pirelli.fr ne sera pas prise en compte. Il est précisé qu'il n'appartient pas à Pirelli de faire des recherches complémentaires afin de retrouver l'identité du Participant, qui ne recevra alors ni sa dotation ni aucun dédommagement ou indemnité.

Pirelli se réserve le droit de refuser toute demande qui ne répondrait pas aux conditions requises par les présentes modalités de l'Offre ou s'il apparaîtrait des fraudes ou des dysfonctionnements intervenus dans le cadre de la participation.

Pirelli rappelle aux Participants les caractéristiques et les limites du réseau Internet et décline toute responsabilité quant aux conséquences de la connexion des Participants à ce réseau. Plus particulièrement, Pirelli ne saurait être tenue responsable de tout dommage, matériel ou immatériel causé aux Participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, et aux conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle, professionnelle ou commerciale.

ARTICLE 8 - DROIT APPLICABLE - DIFFERENDS

Le présent règlement est soumis à la loi française.

Pour être prises en compte, les éventuelles contestations relatives à l'Offre doivent être formulées sur demande écrite à l'adresse suivante : PIRELLI - Opération « **Jeu-concours Pirelli x FORMULA 1 LENOVO GRAND PRIX DE FRANCE 2022** » - Immeuble Rameau Paris Nord 2 - 22, avenue des Nations - BP 43021 Villepinte - 95911

Roissy Charles de Gaulle Cedex avant le 20/07/2022. En cas de désaccord persistant sur l'application ou l'interprétation du présent règlement, et à défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis au tribunal compétent de Paris, auquel compétence exclusive est attribuée.

ARTICLE 9 - OBTENTION DU REGLEMENT

Le présent règlement est déposé auprès de l'étude DUBOIS FONTAINE - SELARL titulaire d'un office d'Huissier de Justice - 23 avenue Paul Vaillant Couturier - 93420 VILLEPINTE, chez qui il est librement consultable jusqu'à dix (10) jours ouvrés après la date de fin du Jeu.

Le règlement peut être également consulté sur le site internet <https://www.dubois-cdj.fr/page-jeux-concours/> pendant toute la durée de l'opération et jusqu'à dix (10) jours ouvrés après la date de fin du Jeu.

Il en ira de même pour tout(e) éventuel(le) avenant ou modification apporté(e) au présent règlement.

Le règlement est adressé par courrier postal ou par courrier électronique à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande jusqu'à dix (10) jours ouvrés après la date de fin du Jeu, par courrier postal à l'adresse suivante Pirelli France, 22 avenue des Nations, 93420 Villepinte ou par courrier électronique à l'adresse suivante contactcentertyres.fr@pirelli.com.

La Société Organisatrice s'engage à rembourser, sur simple demande écrite à cet effet accompagnant la demande d'obtention du règlement, les frais d'affranchissement liés à cette demande adressée à la Société Organisatrice par courrier électronique, sur la base du tarif lent en vigueur (base : 20g).

Dans tous les cas, toute demande incomplète, illisible, envoyée à une autre adresse que celle visée ci-dessus ou envoyée après les dix (10) jours ouvrés après la date de fin du Jeu, le cachet de la poste faisant foi, sera considérée comme nulle. Le remboursement sera effectué par virement bancaire dans un délai de soixante (60) jours calendaires à compter de la réception de la demande de remboursement et après vérification du bien-fondé de la demande.

En cas de prolongation ou de report éventuel du Jeu, la date limite d'envoi des demandes d'obtention du règlement et de remboursement des frais d'affranchissement y afférents sera reportée d'autant.